

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 263-2014
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2014.RRGR.1202

Déposée le: 24.11.2014

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Vanoni (Zollikofen, Les Verts) (porte-parole)
Haudenschild (Spiegel, Les Verts)
Iannino Gerber (Hinterkappelen, Les Verts)

Cosignataires: 7

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction:
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Développement des transports publics malgré le rejet du projet *Tram Region Bern*

Le Conseil-exécutif est chargé

1. d'exposer dans un rapport ses vues sur le développement des transports publics dans la région de Berne, malgré l'échec du projet *Tram Region Bern* ;
2. de libérer des ressources pour aider activement les communes concernées à chercher des solutions coordonnées de rechange (tram, bus) ;
3. de prendre les mesures nécessaires pour que l'échec du projet *Tram Region Bern* n'entraîne pas une évolution défavorable de la répartition modale ;
4. d'accélérer la mise en œuvre de mesures de gestion du trafic dans la région de Berne pour garantir que la priorité sera donnée aux transports publics.

Développement

L'échec du projet *Tram Region Bern* risque de freiner le développement des transports publics dans l'agglomération bernoise. Les problèmes causés par l'engorgement de la ligne 10 entre Berne et Ostermundigen restent en particulier posés. La recherche de solutions ne doit pas tenir compte seulement des conditions locales ; il faut réexaminer la situation dans son ensemble et intégrer les perspectives des transports publics de toute la région bernoise.

Le bilan doit dès lors être tiré dans une perspective globale et c'est sur cette base que le canton pourra jouer un rôle actif dans la recherche de solutions pour le développement des transports publics dans l'ensemble de la région bernoise. Il faudra en particulier veiller à ce que la recherche de solutions de rechange dans les deux communes soit concertée, pour éviter la mise en concurrence des projets. Pour que le canton puisse jouer ce rôle de coordinateur, il doit disposer des ressources financières nécessaires ou en tout cas les prévoir. Les moyens initialement prévus pour le projet *Tram Region Bern* ne doivent pas être affectés au trafic individuel motorisé, mais aux transports publics et, pour les soulager, à la promotion du trafic lent.

Les problèmes non résolus ne doivent pas entamer l'attrait des transports publics dans la région bernoise : la part des transports publics dans la répartition modale doit au contraire augmenter. Pour éviter que les bus ne restent coincés dans les embouteillages et que la pression ne s'accroisse sur la construction routière, il faut accélérer la mise en œuvre de mesures de gestion du trafic. Cette affirmation concerne en particulier le projet pilote de gestion du trafic Berne-Nord dont la réalisation devait débuter à la mi-2011. L'accélération de ce projet devrait également créer les conditions permettant de gérer le trafic dans d'autres parties de l'agglomération bernoise, de privilégier les transports publics et de renforcer la sécurité pour les piétons et les cyclistes.